FOOT LCO Charente

District de football de la Charente hebdo

Coordonnées

Siège social et adresse postale :
125 rue d'Angoulême
16400 PUYMOYEN

Accueil :
Tél. : 05.45.61.44.83
Fax : 05.45.61.52.85

Site officiel et E-mail :
Site : http://foot16.fff.fr
E-mail : district@foot16.fff.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 18 h 00
Vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H00 à 17H00
Samedi de 9 H 00 à 12 H 00
de septembre à mai

Réunions-Manifestations

Candidats Arbitres
22 – 23 – 24 Août 2011 de 19H à 22H
Siège du District de Football

****

Arbitrage joueurs suspendus
Séance rattrapage
Lundi 29 Août 2011 à 19 H 00
Siège du District de Football

Sommaire

Page 1 : Labellisation Ecoles de Foot

Pages 2 à 15 : PV CDA, LCM, Compétitions Seniors et U19, Statut de l'Arbitre, Bureau, Comité Directeur

N°43 – Vendredi 05 Août 2011

LABELLISATION ECOLES DE FOOT

Mercredi 29 Juin, le District de Football de la Chrente a reçu dans ces locaux les représentants de 8 clubs Charentais pour la labellisation de leurs écoles de football.
J. Rougier, J.L. Hébré, P. Frugier et les membres de la commission des jeunes leur ont remis pour l'occasion un diplôme attestant de cette labellisation ainsi que des équipements sportifs.
Les clubs de US Chasseneuil, ES Champniers, Stade Ruffecois, AS Villebois-Haute Boëme, AS Puymoyen, US Chateauneuf, GJ Alliance 3B et AOC se sont réjouis de la reconnaissance portée au travail effectué au sen de leurs écoles de football et souhaitent une médiatisation plus importante des actions menées en faveur des jeunes footballeurs et des bénévoles qui les encadrent.

COMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE
P.V. N° 1 de la réunion plénière du 20 juin 2011

Présents : MM. Maamar MENSOUS, Antonio ALBINO, Jean-Paul BURSON, Jean-Paul CHAMOULAUD, Richard CORBIAT, Jean-Louis DAVID, Henri DELAGE, Alain DEMPURE, Jean-Pierre MANOIR, Philippe PAULHAC, Jean-Marie SARDAIN.

Excusés : MM. Pierre DEMONT, Mickael RASSAT, Max ROULON.

A l'ouverture de la séance, la Commission présente ses sincères condoléances à la famille de M. Jean-Philippe DEFRANCE, ancien arbitre.

Mise en place de la Commission d'Arbitrage pour la saison 2011/2012

Dans un souci de diminution des frais de déplacement, il apparaît nécessaire de réduire le nombre des membres de la Commission. La C.D.A. sera composée uniquement des principaux responsables des sous-commissions.

Après vote à mains levées, la C.D.A. proposera au Comité Directeur :
Maamar MENSOUS au poste de Président
Richard CORBIAT au poste de Vice-Président-Délégué
Alain DEMPURE au poste de Secrétaire Général

Membres de la C.D.A. (proposés au Comité Directeur pour nomination)

- Antonio ALBINO (Responsable du Parrainage et du Suivi des Débutants)
- Jean-Paul BURSON (Responsable de la Sous-Commission Assistants)
- Jean-Paul CHAMOULAUD (Responsable Formation J.A.)
- Jean-Louis DAVID (Responsable de l'Ecole d'Arbitrage)
- Henri DELAGE (Responsable de la Formation Initiale)
- Pierre DEMONT (Représentant la Commission Technique)
- Michel GOYON (Représentant la C.D.A. à la Commission de Discipline)
- Jean-Pierre MANOIR (Responsable de la Formation des Joueurs suspendus)
- Philippe PAULHAC (Responsable Sous-Commission J.A.)
- Max ROULON (Représentant la C.D.A. à la Commission d'Appel)
- Jean-Marie SARDAIN (Représentant Elu des Arbitres)

Membres du Corps d'Encadrement proposés au Comité Directeur pour nomination :
Stéphane BERGIN, Daniel BLANCHARD, André BOUTAUD, Jean-François CAPOIA, Albano CARDOSO, Jean-Christophe CHERAT, Manuel DA CRUZ, Jean-Marc FERCHAUD, Laurent FOUCHE, Philippe GOURAUD, Ali JERBI Joel JUBIEN, Joel KICHOU, Jean-Claude LIAIGRE, Michel MEMIN, Brice PLA, Yves RIFFAUD, Jean-Paul RULLIER, Bernard VAILLANT.

DESIGNATIONS SENIORS
Laurent FOUCHE a souhaité mettre un terme à ses fonctions pour des raisons personnelles. La C.D.A. le remercie pour les services rendus. Richard CORBIAT est nommé Responsable des Désignations Seniors pour la saison 2011/2012.

FORMATION INITIALE
Henri DELAGE nous informe que 13 candidats arbitres sont actuellement en formation. Une prochaine session est d'ores et déjà programmée les 22, 23 et 24 Août 2011.

PLANNING de DEBUT de SAISON
Après un large échange d'idées, la Commission décide de fixer les stages de début de saison :
STAGE D1 et Assistants D1 : le Samedi 3 Septembre 2011 de 8 H 30 à 16 H
STAGE D2 et Assistants D2 : le Samedi 10 Septembre 2011 de 8 H 30 à 16 H
STAGE D3 : le Samedi 17 Septembre 2011 de 8 H 30 à 16 H
STAGE GROUPE D4
Ce stage se déroulera courant octobre. L'Examen Théorique D3 se déroulera au cours de ce stage, suivant la formule de la saison dernière qui a donnée de bons résultats.

ECOLE d'ARBITRAGE
La session décentralisée sur la région du nord-est du département est maintenue. Cette soirée est programmée le 4 Novembre 2011 à 20 H à CHABANAIS.
La première session au siège du District est fixée au 25 Novembre 2011.

Pour conclure, le Président souhaite à tous les membres de bonnes vacances bien méritées, en attendant la reprise prévue le 16 Août prochain.

Le Président de la C.D.A. : Maamar MENSOUS
Le Secrétaire de la C.D.A. : Alain DEMPURE

****

COMMISSION LITIGES CONTENTIEUX MUTATIONS
PV n°1 de la réunion restreinte du 22/07/2011

Animateur : Jean GUILLEN
Présents : MM. FERCHAUD, RABOISSON

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (art. 190 – paragraphe 1 des RG de la FFF) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de coupe (art. 103 – paragraphe b.1 des RG de la LCO).
Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

EVENEMENTS
PV. N° de la réunion du : **Adopté sans modification**

MUTATIONS

Suite à la réunion de la Commission Régionale « Litiges Contentieux Mutations » qui s'est tenue au siège de la Ligue du Centre Ouest le 12 juillet dernier, il a été confié au District les dossiers suivants qui font l'objet d'une opposition à mutation :

- RAMALHETE Samuel
- DOUIT Sébastien
- VILLARS Kévin
- POGU Alain
- COUSIN Anthony
- EN NKHILI Abdelkader
- ANDRE Domingos
- NAVARLAS Frédéric
- MINTE Mouhamad
- MARIA Grégory
- GAUTHIER Benjamin
- RENAUDIN Lucas
- VALLADE Sébastien
- PITCHE Hugues
- CORNET Arnaud
- CHANBI Nourédine
- CHABOT Benjamin
-LAGRANGE Alexis
- CHAMBRE Julien
- DE CASTRO FINS BORGE Sébastien
- FRAPPIER Julien
- MARIELLO Hanniel Josue
- ALOUAN Mohamed
- LABAU Gaëtan
- VALLADON David

La Commission du District était représentée par Jean Jacques RABOISSON et Jean GUILLEN. I l appartient maintenant à la commission de se rapprocher des 3 parties, voir de les convoquer afin de tenter de trouver un terrain d'entente.

L'Animateur
Jean GUILLEN

****

COMMISSION SENIORS et U19

PV n° 1 du 20/07/2011

Animateur : GUIGUEN
Présents : RASSAT – SARDIN – FALAIS – GUILLEN
Membres du Comité directeur : Johny ROUGIER et Jean-Jacques RABOISSON

– **SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS**

Réunion préparatoire à l'organisation du championnat U19 et Coupe U19 en date du 21 juillet 2011

Clubs présents :
AL ST BRICE, UF BARBEZIEUX, CR MANSLE, GJ VALLEE ECHELLE, FC ROULLET, A.O.C., ENT CONFOLENS/ABZAC, UA ST SULPICE DE COGNAC, OFC RUELLE, US CHATEAUNEUF, USA MONTBRON, STADE RUFFEC.

12 clubs présents sur 17 équipes engagées, par conséquent, le quorum est atteint.

Club excusé :
GJ LA BRIANAISE.

Compte tenu du nombre aléatoire d'engagements dans cette catégorie d'une saison sur l'autre, la commission des championnats SENIORS et U19 invite annuellement les clubs qui prennent part à cette compétition pour une réunion préparatoire à l'organisation du championnat pour U19 et de la coupe U19.

17 équipes se sont engagées contre 15 la saison passée : UA ST SULPICE DE COGNAC, A.O.C., USA MONTBRON, UF BARBEZIEUX/BARRET, US CHATEAUNEUF, GJ VALLEE ECHELLE, ENT. CONFOLENS/ABZAC, FC NERSAC, CS LEROY (2), FC ROULLET, SL CHATEAUBERNARD, STADE RUFFEC, CR MANSLE, GJ LA BRIANAISE, ENT. ST BRICE/CROUIN/COGNAC, OFC RUELLE (2), AC GOND-PONTOUVRE.

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT U19

La commission articule le championnat en deux phases :

1ère Phase :
Une première phase avec des matches aller/retour sur 10 journées avec 3 poules déterminées par tirage au sort (2 poules de 6 et 1 poule de 5). A l'issue de cette phase les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés et formeront la 1ère Division.

2ème Phase :

Une seconde phase avec :

Une 1ère Division composée des 6 équipes issues de la première phase. Cette division disputera des matches aller/retour soit 10 rencontres..

Une 2ème Division avec 11 équipes disputant des matches aller simples soit 10 rencontres sur 11 journées.

Début de la compétition :

1ère Phase : 10 et 11 septembre 2011 pour les 3 poules
2ème phase :
Les 28 et 29 janvier 2012 pour la poule de deuxième division (comme pour les matches retour des seniors),
Les 11 et 12 février 2012 pour la poule de première division (comme le second match retour des seniors).

Montées en fin de championnat

2 montées envisagées :

Les clubs présents ont sollicité pour donner un attrait à la compétition de deuxième division que les deux montées s'articulent ainsi :
L'équipe terminant à la première place du championnat de première division accèdera au championnat Ligue pour la saison 2012/2013,
Le vainqueur de la rencontre « play-off » entre l'équipe finissant deuxième de la première division et le premier de seconde division accèdera au championnat Ligue pour la saison 2012/2013.

La commission des championnats précise que cette dernière disposition a été déterminée et votée par les clubs lors de la réunion par 7 voix Pour, 4 voix Contre et 1 abstention.

Cette proposition étant contraire à la règlementation en vigueur (article 67 des règlements généraux de la Ligue), elle sera soumise au comité directeur du district et éventuellement à la Ligue.

Si la remise en cause est approuvée, seules les deux équipes premières au classement de 1ère division accèderont à la division supérieure.

Par ailleurs, si la commission doit faire face à un quelconque désistement d'une équipe engagée dans la compétition, elle pourra reconsidérer le déroulement de la compétition.

Les poules déterminées après tirage :
Poule A :
UA ST SULPICE DE COGNAC,
A.O.C.,
USA MONTBRON,
UF BARBEZIEUX/BARRET,
US CHATEAUNEUF,
GJ VALLEE ECHELLE.
Poule B :
ENT. CONFOLENS/ABZAC,
FC NERSAC,
CS LEROY (2),
FC ROULLET,
SL CHATEAUBERNARD,
STADE RUFFEC.
Poule C :
CR MANSLE,
GJ LA BRIANAISE,
ENT. ST BRICE/CROUIN COGNAC,
OFC RUELLE (2),
AC GOND-PONTOUVRE.

DEROULEMENT DE LA COUPE U19

Un tour préliminaire avec 2 équipes :
Après tirage au sort, la rencontre opposera le club du FC NERSAC au CR MANSLE.

Les 1/8èmes de finale avec 16 équipes :
1 vainqueur du tour préliminaire + 15 équipes,

Les ¼ de finale avec 8 équipes,
8 vainqueurs des 1/8èmes de finale… etc

FUTSAL U19

Un challenge FUTSAL sera proposé aux clubs durant la trêve de fin d'année. Mickaël RASSAT sera chargé d'assurer le déroulement de la compétition.

CHALLENGE DU BON COMPORTEMENT DES U19

Ce challenge sera réservé aux équipes qui composent la poule de seconde division et qui auront participé à l'ensemble des rencontres.

Il récompensera 3 équipes pour leur bon comportement.

Un classement tenant compte des exclusions temporaires servira de base au classement.

Le groupe de travail sur l'attitude comportementale sera chargé d'organiser ce challenge. Jean-Jacques RABOISSON sera le principal représentant.

PREPARATION DES CALENDRIERS DES CHAMPIONNATS SENIORS ET U19

Devant les trop nombreuses demandes des clubs, la commission rappelle que le calendrier des manifestations d'un club doit être réalisé en fonction du calendrier des championnats seniors et U19. Le calendrier des manifestations ne peut être imposé à la commission des championnats.
La commission essaie de respecter au mieux les volontés des clubs mais devant le nombre grandissant de souhaits, elle ne peut donner totale satisfaction à tous.

L'animateur de la commission
Jean-Charles GUIGUEN

****

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRE
PV n°1 de la réunion du 21.07.11

***Présents* : MM. Jean-Claude RENON, Bernard PORTRAIT, Jean-Louis HAUQUIN, Jean-Marie SARDAIN, Maurice LAURENT, Philippe DUROSIER**

***Excusé* : Luc DERQUE**

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District, par envoi recommandé, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la notification des décisions.

Suite à la parution du PV n°7 en date du 16 Juin 2011, la commission apporte les rectificatifs suivants :

- AS Mons, US Bunzac, en 4ème Division, n'ayant pas d'arbitre sont bien en 3ème année d'infraction.

- FC Cellettes en 5ème Division lors de la saison 2011/2012, se trouve bien en 3ème année d'infraction du fait de la saison 2008/2009 en 3D 1ère année, 2009/2010 en 4D 2ème année et 2010/2011 en 3ème année en application de l'article 55 du statut de l'arbitrage.
  Pour la saison 2011/2012, le club n'étant plus dans l'obligation de présenter un arbitre (5ème Division) il ne sera plus sanctionné financièrement.

La commission rappelle que les équipes premières des clubs de 5ème Division (saison 2010/2011) qui accèdent en 4ème Division (saison 2011/2012) ont l'obligation de présenter un arbitre avant le 31 Janvier 2012.

Les clubs concernés sont : ES BEAUX-PINS, AS MAINE-DE-BOIXE, US AGRIS, Ent. GENAC-MARCILLAC-GOURVILLE, ES RUELLE

- Suite au mail en date du 11 Juillet 2011 de l'AS Mosnac/Champmillon, la commission précise que les 50€ débités correspondent à la 1ère année d'infraction suite au nombre insuffisant de matches effectués par l'arbitre du club (8 au lieu des 18 prévus) et ce, malgré les rappels au club et à l'arbitre durant la saison par la C.D.A.

- Suite au mail de l'ASFC Vindelle, la commission précise que lorsqu'un club à l'obligation d'avoir 2 arbitres (1ère Division), ceux-ci ont l'obligation d'effectuer chacun le nombre de matches requis par le règlement. Un seul arbitre, même s'il a fait un nombre important de matches, ne peut seul, couvrir le club, en remplacement de son et ses collègues défaillants. La commission rappelle que le club a été prévenu en fin d'année, de la situation de 2 de leurs arbitres.

- La commission prend acte de la reprise d'activité du club d'Yvrac-et-Malleyrand pour la saison 2011/2012 en 5ème Division. Le club n'a pas d'obligation au niveau du statut de l'arbitrage.

RAPPEL IMPORTANT :

La commission rappelle que dans les modifications apportées au statut de l'arbitrage, celles-ci font apparaître deux importantes notions :

- Licence à un club
- Couverture d'un club

C'est sur ces nouvelles modifications que la commission, à l'aide des différents courriers des intéressés, devra donner son avis sur les dossiers d'arbitres.

Dossier Mohamed ABARKOUSS, licence n° 1182428467 : Demande de licence au club de Salles-d'Angles

A la lecture des documents en sa possession, la commission décide que :

- Mr ABARKOUSS Mohamed sera **licencié** à Salles-d'Angles avec demande de licence au nom du club de Salles-d'Angles et **avec couverture** de ce club dès la saison 2011/2012, à condition qu'il fasse le nombre de matches requis.
  Frais de dossier 35 € à débiter au club de Salles-d'Angles.

Dossier Pascal ANTUNES, licence n° 1100382588 : Demande de changement de club AS Chazelles

A la lecture des différents courriers en sa possession, reprenant également le dossier de Mr ANTUNES Pascal de la saison 2010/2011, la dite commission décide que :

- Mr ANTUNES Pascal sera **licencié** au club de l'AS Chazelles pour la saison 2011/2012, **sans couvrir** le club pour la dite saison, en application du nouveau statut de l'arbitrage saison 2011/2012.
- Cette couverture ne sera effective que pour la saison 2012/2013.

Frais de dossier 35 € à débiter au club de AS Chazelles.

Dossier Nicolas BARBOT, licence n° 1110737554 : Demande de rattachement suite à mise en sommeil de l'ES Jurignac

Après avoir pris connaissance des courriers en sa possession, la commission décide que :

- Selon l'article 32 point 2 du statut de l'arbitrage, Mr BARBOT Nicolas sera **licencié** au club de l'AS Claix **avec couverture** de ce dernier club dès la saison 2011/2012 et ce, suite à la mise en sommeil du club de l'ES Jurignac.

  Frais de dossier 35 € à débiter à l'AS Claix.

Dossier Laurent CHASSAIN, licence n° 1129341768 : Demande de rattachement suite à mise en sommeil du club de l'ES Jurignac

Après avoir pris connaissance des différents courriers en sa possession, la commission décide que :

- Selon l'article 32 point 2 du statut de l'arbitrage, Mr CHASSAIN Laurent sera **licencié** au club de l'AS Claix **avec couverture** de ce dernier club dès la saison 2011/2012 et ce, suite à la mise en sommeil du club de l'ES Jurignac.

  Frais de dossier 35 € à débiter à l'AS Claix.

Dossier Habib DAAS, licence n° 1162423271 : Demande de rattachement au club de l'AS Mons

Suite aux demandes du club de l'AS Mons et de Mr DAAS Habib indépendant depuis 2 saisons, selon l'article 33 alinéa 4 du statut de l'arbitrage, la commission décide de **licencier** Mr DAAS Habib au club de l'AS Mons dès la saison 2011/2012 **avec couverture** du dit club.
Frais de dossier 35 € à débiter à l'AS Mons

Dossier Ben Mansoibou DHOIANFAR, licence n° 370515363 : Suite à son départ de Haute-Vienne, demande son rattachement au club de la JS Angoulême

Après lecture des pièces en sa possession, la commission décide que Mr DHOIANFAR Ben Mansoibou sera **licencié** au club de la JS Angoulême dès la saison 2011/2012 et **couvrira** ce club pour la dite saison.
Frais de dossier 35 € à débiter à la JS Angoulême.

Dossier Bernard TERRADE, licence n° 1129347141 : Suite à 2 années d'indépendance, demande de rattachement au club de JS Sireuil

Après lecture des différents courriers en sa possession, la commission décide que :

- Mr TERRADE Bernard sera **licencié** au club de la JS Sireuil à compter de la saison 2011/2012
- Mr TERRADE Bernard **couvrira** le club de la JS Sireuil à compter de la saison 2011/2012 selon l'article 33, alinéa 4.Frais de dossier 35 € à débiter à la JS Sireuil ;

Dossier Philippe VIDAL, licence n° 1129319743 : Suite à 2 années d'indépendance, demande le rattachement au club de FC St-Claud

Après lecture des pièces en sa possession, la commission décide que :

- Suite à deux années d'indépendance, article 33 alinéa 4 du statut de l'arbitrage, la commission **licencie** Mr VIDAL Philippe au club de FC St-Claud **avec couverture** de ce club dès la saison 2011/2012.
  Frais de dossier 35 € à débiter au FC St-Claud.

Dossier Thierry PINARD, licence n° 1129345411 : Demande d'indépendance à compter de la saison 2011/2012

Après lecture du courrier de démission de Mr PINARD Thierry du club du FC Roullet, en application de l'article 33, alinéa 3 du statut de l'arbitrage et selon sa demande, la commission le classe **INDEPENDANT**, durant les deux prochaines saisons (2011/2012 et 2012/2013).
En application de l'article 35 du statut de l'arbitrage, le club de FC Roullet sera couvert durant 2 saisons (club ayant amené Mr PINARD à l'arbitrage) à condition que ce dernier effectue le nombre de matches requis.

Dossier Habderrahim RACHED, licence n° 1129347488 : Demande de licence pour le club de Javrezac-Jarnouzeau

Après avoir pris connaissance des pièces en sa possession, la commission reprenant le dossier de la précédente saison 2010/2011, de Mr RACHED, le classant INDEPENDANT durant 2 saisons, la commission décide que :

- En application de l'article 33, alinéa 4 du statut de l'arbitrage, Mr RACHED pourra être **licencié** au club de l'ES Javrezac-Jarnouzeau dès la saison 2011/2012, **sans couverture** du dit club pour la même période. Celle-ci ne sera effective que pour la saison 2012/2013.
  Frais de dossier 35 € à l'ES Javrezac-Jarnouzeau

Dossier Olivier ROUGIER, licence n° 1102436730 : Demande de rattachement au club de US St-Martin Angoulême

Après avoir pris connaissance des pièces en sa possession, la commission décide que :

- Mr ROUGIER Olivier sera **licencié** au club de US St-Martin dès la saison 2011/2012 **avec couverture** de ce club dès cette saison, article 33 alinéa 3 du statut de l'arbitrage.
- Le Stade Ruffécois pourra bénéficier de l'article 35 du statut de l'arbitrage, durant 2 saisons si Mr ROUGIER effectue le nombre de matches requis pour les saisons 2011/2012 et 2012/2013.
  Frais de dossier 35 € à l'US St-Martin.

L'Animateur,
Jean-Claude RENON

BUREAU
PV n°1 du 26.07.11

Membres présents : Mle DESCLIDES Emeline, MM ROUGIER Johny, DANGLADE Jean-Pierre , DEMONT Pierre, DORAIN Serge, PIAT Michel et RENON Jean-Claude

Membre excusé : MM DEMPURE Alain, GUILLEN Jean, MENSOUS Maamar

Approbation du PV N°8 de la réunion de bureau du 21/06/2011 : adopté sans observations

1 Point sur la situation financière

Le président Johny ROUGIER commente les tableaux de suivi des frais des commissions arrêtés au 30 juin 2011 et note que dans l'ensemble ces frais se situent au même niveau que la saison passée.
Il fait quelques observations sur l'augmentation sensible des frais de déplacement de certaines commissions mais les animateurs concernés justifient ces écarts.

Le trésorier indique la liste des clubs qui n'ont toujours pas réglé leur relevé de compte à ce jour : FC Dignac, AS Brie, AS Nonac, FC Grand Font, JS Réunionnaise, AS Marthon.
Il rappelle que ces clubs ne peuvent obtenir de délivrance de licences dans l'état actuel de leur situation financière avec le District.

Par ailleurs Serge DORAIN évoque la subvention allouée habituellement par le Crédit Mutuel qui n'a toujours pas été versée à ce jour.
Un rapprochement avec les responsables locaux de cette banque sera fait par le président.

4 Questions diverses

Dossier Bernard VAILLANT : Johny ROUGIER fait part au bureau de la lettre que lui a adressée Bernard VAILLANT membre coopté de la commission d'arbitrage ; il précise qu'il recevra ce dernier avec le président de la CDA Maaamar MENSOUS.

Dossier DERRADJI Nadjib : en instance de traitement

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 18H30.

Le Secrétaire Général
Michel PIAT

COMITE DIRECTEUR
PV n°1 de la réunion du 26.07.11

Membres présents : Mmes Emeline DESCLIDES, MM Johny ROUGIER, Dominique BERNARD, Jean-Pierre DANGLADE, Pierre DEMONT, Serge DORAIN, Jean-Marc FERCHAUD, Jean-Michel GABARD, Jean-Charles GUIGUEN, Michel PIAT, Jean-Jacques RABOISSON, Mickaël RASSAT, Jean-Claude RENON, Jean-Marie SARDAIN et Joël SARDIN.

Membres excusés : Mmes Béatrice GAVOILLE, Catherine PORTEJOIE, MM Pascal AUDIER, Patrice CHEMINADE, Alain DEMPURE, Michel FRAS, Patrick FRUGIER, Jean GUILLEN, Maamar MENSOUS, Max ROULON et Frédéric SUAU-BALLESTER et Gaël TIREAU.

Invité présent: M Patrice JOUMIER

En ouvrant la séance le président Johny ROUGIER souhaite la bienvenue à Patrice JOUMIER membre du Comité d'Honneur du District.

Condoléances

Le président et les membres du Comité Directeur présentent leurs sincères condoléances :
à la famille de Jean-Jacques RABOISSON membre du Comité Directeur pour le décès de son beau-père.

Félicitations

A l'équipe de France féminine encadrée, entre autres, par Corinne DIACRE et André BARTHELEMY pour son remarquable parcours en Coupe du Monde en Allemagne.

Approbation du PV N°9 de la réunion du Comité Directeur du 21/06/2011 :

Le PV est approuvé sans observations.

1 – Point sur la comptabilité

Serge DORAIN et Emeline DESCLIDES annoncent que l'arrêté comptable de l'exercice 2010/2011 laisse apparaître un léger déficit (2865 €) qui pourrait être très réduit si le Crédit Mutuel nous versait sa subvention comme les années précédentes.
Un rapprochement avec les responsables locaux de cette banque sera fait par le président ; si cet établissement bancaire ne renouvelle pas cette subvention le Comité Directeur émet le souhait de se tourner vers une autre banque.
Le président Johny ROUGIER fait état des écarts relevés sur les frais des commissions.
Jean-Michel GABARD justifie l'augmentation des frais de déplacement de sa commission par le fait que désormais ses membres établissent des feuilles de remboursement de frais contrairement aux années précédentes où ils ne le faisaient pas.

2 - Point sur les engagements
Jean-Charles GUIGUEN annonce que les engagements des équipes en 5ème division sont du même niveau que la saison passée avec 92 équipes (contre 91 l'an passé).
Il souligne que deux clubs nouveaux se sont engagés cette année : les Mahorais et Vars

La commission sportive vient d'établir les calendriers pour la saison 2011/2012 sans trop de difficultés malgré les exigences de certains clubs.
Jean-Charles GUIGUEN observe que les desiderata émis par quelques uns sont excessifs mais sa commission a essayé dans la mesure du possible de donner satisfaction au plus grand nombre.
Concernant le championnat U 19 pour la saison prochaine 17 équipes U 19 se sont engagées ; la commission sportive a décidé de scinder la saison en deux phases ; une première avec trois poules (2 de 6 équipes et 1 de 5 équipes) en matches aller-retour puis une deuxième phase avec une poule de 1ère division composée des deux premiers des 3 poules de la première phase soit six équipes (matches aller-retour) et une poule de 2ème division avec les onze autres équipes (matches aller seulement).
Accéderont au championnat de Ligue les deux équipes qui termineront aux deux premières places de la poule de 1ère division.
Cette disposition est la seule possible réglementairement.

3 - Approbation des poules du championnat 2011/2012

Le Comité Directeur approuve la composition des poules de championnat seniors pour la saison 2011/2012.

4 - Approbation du système des montées et descentes 2011/2012

Le tableau présenté par Jean-Charles GUIGUEN est approuvé à l'unanimité.

5 - Approbation de diverses modifications des règlements

Une présentation synthétique des modifications des règlements suivants est effectuée :

Obligations en matière d'équipes de Jeunes
Lutte contre la violence et le non respect des règles
Règlement sur l'arbitrage des joueurs suspendus
Règlements de la Coupe de la Charente, de la Coupe Edely, de la Coupe des Réserves, de la Coupe des U 19, du Challenge Christian Fleury U 13 à 9.

Toutes ces modifications dont certaines émanent du vote en assemblée générale sont adoptées par l'ensemble des membres présents.

6 - Questions diverses :

➢ Détermination de dates pour la fin de saison : les finales des challenges jeunes auront lieu au Stade Lebon le mardi 8 mai 2012 ; les finales des coupes seniors au Stade Lebon auront lieu le samedi 2 juin 2012 et la journée nationale des Débutants est fixée au dimanche 3 juin 2012 à la plaine de jeux des Trois Chênes.
➢ Prochaines assemblées générales : le Comité Directeur arrête les dates et les lieux des futures assemblées statutaires :
- le vendredi 28 octobre 2011 assemblée financière jumelée avec la soirée récompenses salle des fêtes de Voeuil et Giget
- le samedi 26 mai 2012 assemblée générale élective du District dans la nouvelle salle des fêtes de Claix
- le samedi 7 juillet 2012 assemblée générale de la Ligue au Centre Universitaire de La Couronne

Un courrier de remerciements sera expédié aux communes et aux clubs qui avaient postulé pour l'organisation des ces assemblées et qui n'ont pas été choisis.

➢ Compte-rendu de la réunion du 5 juillet relative au recensement des besoins en dotations et récompenses ; Serge DORAIN remet à chaque membre la liste récapitulative issue de cette réunion constructive ; le budget s'élève à environ 5 000 €.
L'éventualité de laisser le maillot aux sélectionnés de nos équipes départementales en cas de victoire est évoqué mais lors du vote un seul membre approuve cette orientation ; il est rappelé que nos jeunes sélectionnés repartent systématiquement avec un tee-shirt marqué du District

➢ Maillot de l'équipe du Japon : lors d'un match entre l'équipe de France féminine et celle du Japon en 2004 la capitaine de cette équipe avait offert au District son maillot qui fût dédicacé par toutes les joueuses ; or, il s'avère que cette même joueuse est toujours capitaine de l'équipe du Japon devenue championne du Monde en juillet ; autant dire si ce maillot a pris une valeur importante depuis le succès de cette belle équipe en Allemagne ; il sera mis à l'honneur à la première occasion.

➢ Développement du football féminin : après le remarquable parcours des filles de l'équipe de France managée par Bruno BINI, André BARTHELEMY et Corinne DIACRE le District de la Charente se doit de saisir l'engouement provoqué par cette performance plutôt bien médiatisée pour assurer le développement de cette discipline dans le département.
Une jeune personne va être recrutée dans le cadre du service civique à cette fin.
Johny ROUGIER souhaiterait également recruter dans le même cadre un jeune susceptible de renforcer notre communication jugée très imparfaite.
Certains membres estiment qu'il serait préférable avant cela de donner à Mickaël RASSAT les moyens de remplir cette mission en le déchargeant de ses autres fonctions.

➢ Désignations d'arbitres sur le site Internet : il sera rappelé aux arbitres qu'ils doivent impérativement consulter le site du District, rubrique désignations, jusqu'au samedi matin pour détecter d'éventuels changements.

➢ Beach Soccer : Serge DORAIN qui a participé à la réunion bilan de cette opération indique que le Conseil Général remercie le District pour sa collaboration au succès de l'édition 2011 qui a vu 78 équipes s'affronter (en augmentation de 10 %).
L'an prochain quelque nouveautés sont à l'étude parmi lesquelles la participation d'écoles de foot.

➢ Bilan campagne CNDS : Serge DORAIN précise que 28 clubs de football ont déposé un dossier cette année ; ils ont obtenu 57 % du budget qui leur était réservé ; le District a obtenu 17 500 €.

➢ Réunions décentralisées : le Comité Directeur décide d'en organiser dès cet automne, les thèmes seront déterminés à la rentrée ; la commission FOR PRO COM est chargée de les organiser sur quatre sites.

➢ Formation sur les gestes qui sauvent : la FFF envisage d'effectuer une opération spécifique à l'occasion de la journée rentrée U 11 ; un lieu doit être communiqué prochainement à la FFF.

➢ Annuaires de la LCO : une distribution plus rationnelle est envisagée pour la saison prochaine, **en** conséquence les animateurs de commissions devront adapter leurs besoins.

➢ Carnet calendrier du District : le Comité décide de continuer à le faire imprimer mais les quantités seront revues à la baisse.

➢ Dossier stade de Cognac : un ultimatum vient d'être adressé au club par la FFF.

➢ Badges pour les dirigeants : ils vont être remis en service à compter de la saison prochaine en 1ère et 2ème division : les clubs seront invités via le site Internet à exprimer leurs besoins sachant que 3 dirigeants sont autorisés à être sur le banc.

➢ Dossier Bernard VAILLANT : le président précise qu'il va recevoir en tout début de saison l'intéressé en compagnie du président de la CDA Maamar MENSOUS.

➢ Travaux au siège du District : le devis établi par l'entreprise Audoin a été redéfini. ; les travaux ne pourront être faits avant le mois d'octobre.

➢ Courriers et invitations diverses

- Invitation de Châteaubernard pour le 30 juillet pour le match Cognac/La Rochelle: Johny ROUGIER et Pierre DEMONT s'y rendront.
- Lettre de monsieur JOLLY Gervais de l'ACFC : pris note et réponse a été faite par le Président.
- Courrier de SPC pour une proposition de rendez-vous, J Rougier souhaiterait que ce sponsor soit reçu par le référent de la COM.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30

Le Secrétaire Général
Michel PIAT